

Soutien de SuisseEnergie aux communes réalisant une Démarche globale pour encourager la mise en œuvre d'installations photovoltaïques (PV) sur le territoire communal

Objectif

L'objectif principal est que les communes s'engagent à informer et à soutenir leurs citoyens/citoyennes propriétaires fonciers dans les démarches pour la mise en œuvre d'installations photovoltaïques (installations PV).

Concept

Les démarches recommandées par SuisseEnergie sont les suivantes :

- La commune mandate un bureau indépendant spécialisé dans l'énergie solaire pour la gestion technique du projet (ou gère le projet à l'interne si elle dispose des spécialistes nécessaires).
- La commune invite via un flyer ses citoyens/citoyennes propriétaires fonciers à une séance d'information (au minimum) sur la démarche globale pour la mise en œuvre d'installations PV individuelles:
 - Présentation du concept, explications, réponses aux questions
 - Proposition concrète avec formulaire d'inscription pour la suite des démarches (confirmation de l'intérêt pour une installation PV)
 - Apéritif

Remarque : *une séance supplémentaire peut être nécessaire avant confirmation définitive des personnes intéressées.*

- Les propriétaires intéressés par une installation solaire confirment leur intérêt par la signature du formulaire (La commune et le bureau indépendant peuvent éventuellement demander une modeste participation financière d'engagement).

Remarque : *dans le cas où une participation financière d'engagement est demandée, il sera important de définir les conditions valables libérant le citoyen de l'obligation de verser le montant (p.ex. raisons techniques ne permettant pas d'ajouter une installation PV).*

- Le bureau indépendant prépare un dossier d'appel d'offres pour l'ensemble des bâtiments concernés (adresses, situation des bâtiments, toitures à prendre en compte, détails techniques, etc.).

Remarque : *chaque propriétaire s'étant annoncé pour la suite des démarches reçoit une copie des informations concernant son propre bâtiment.*

- La commune et le bureau indépendant organisent un appel d'offres groupé auprès de minimum 3 installateurs solaires (p.ex. [Pros du Solaire®](#)) pour l'ensemble des toitures concernées.

Remarque : en cas de nombre important de toitures, celles-ci peuvent être regroupées par lots, dans le but de ne pas attribuer toutes les toitures à un seul et unique installateur et afin de s'assurer que les installateurs sont en mesure de réaliser toutes les installations dans un délai convenable.

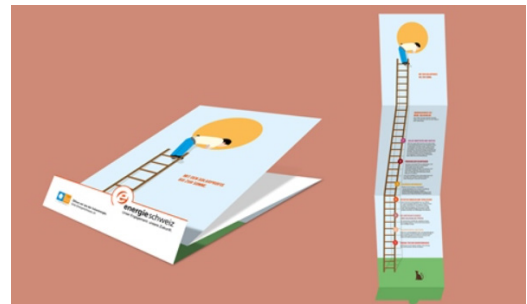
- La commune et le bureau indépendant évaluent les offres reçues et rédigent à l'intention des propriétaires une recommandation sur l'offre la plus intéressante économiquement et techniquement.

Remarque : le choix final est fait par les propriétaires.

- Les propriétaires choisissent individuellement l'offre qui leur convient le mieux. Ils restent libres de suivre la recommandation ou non.

Contribution de SuisseEnergie

- Contribution financière à hauteur de 40% des coûts totaux des démarches mises en place, mais au maximum CHF 5'000.–
- Documentation gratuite mise à disposition, par exemple:
 - Brochure [« Consommation propre de courant solaire : De nouveaux horizons pour les immeubles d'habitation et les lotissements »](#)
 - Brochure [« Du courant solaire pour sa consommation propre: Nouvelles possibilités pour votre entreprise »](#)
 - Brochure [« Manuel: Comment optimiser la consommation propre de courant solaire »](#)
 - Brochure [« Coûts d'exploitation des installations photovoltaïques »](#)
 - Brochure [« Batteries stationnaires dans les bâtiments »](#)
 - Fyer SuisseEnergie/Swissolar « Les Pros du solaire vous accompagnent jusqu'au soleil – Votre installation solaire en 7 étapes »



- Cartes postales « S'ouvrir au soleil » (contre les idées reçues)



- Tools/services gratuits à disposition:
 - toitsolaire.ch / facadeausoleil.ch (potentiel solaire des toits et façades suisses)
→ [Potentiel solaire des communes suisses](#)
 - [Calculateur solaire](#) (calcul de rentabilité d'une installation solaire)
 - [Recherche Pros du solaire®](#) (liste des installateurs qualifiés)
 - [Check-devis-solaire](#) (comparatif de devis solaires)

Conditions pour l'octroi de la contribution de SuisseEnergie

- Contribution aux 50 premières communes inscrites dans les délais et s'engageant à respecter toutes les conditions, ainsi que le planning
- Invitation de l'ensemble des citoyens propriétaires par un flyer expliquant le but de la démarche
- Présence d'un expert du domaine lors de la séance de présentation (bureau indépendant)
- Mention SuisseEnergie avec le [logo « avec le soutien de »](#) sur le flyer d'invitation et sur les documents présentés/proposés (présentation(s) PowerPoint, formulaire(s) d'inscription, etc.)
- Mise à disposition de la documentation SuisseEnergie (cf. « Contribution SuisseEnergie » ci-dessus)
- Envoi de l'appel d'offres à minimum 3 installateurs solaires (p.ex. [Pros du Solaire®](#))
- Envoi des documents mentionnés dans le chapitre « planning et modalités de paiement » ci-dessous

Disclaimer

Les démarches décrites dans le concept ci-dessus restent une recommandation. La commune est responsable des démarches effectivement mises en œuvre sur son territoire et peut les mener de la manière qui lui semble la plus adéquate, tout en respectant les conditions d'octroi de la contribution.

La Commune est responsable d'évaluer ce qu'elle est en droit de faire et les contraintes auxquelles elle est soumise (selon la législation cantonale par exemple).

La responsabilité finale concernant la mise en œuvre des démarches avec les citoyens, le choix du bureau indépendant et des installateurs n'incombe pas à SuisseEnergie.

De plus, SuisseEnergie n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne l'installation solaire elle-même, tant au niveau de la planification ou l'exécution des travaux qu'au bon fonctionnement du système. Ces aspects sont réglés par contrat entre le maître d'œuvre et l'installateur.

Les propriétaires et installateurs sont quant à eux responsables de respecter les procédures (p.ex. autorisations) et bases légales (lois, ordonnances, normes) en vigueur auxquelles sont soumises les installations solaires.

SuisseEnergie se réserve le droit de demander et d'utiliser les informations de caractère général concernant les projets (p.ex. nombre d'installations solaires réalisées, puissance totale, etc.) pour ses mesures d'information et de sensibilisation.

Planning et modalités de paiement

Pour obtenir le versement de la contribution de SuisseEnergie, la commune doit respecter le planning suivant et retourner dans les délais les documents demandés.

Jalon	Délai	Destinataire(s)
Inscription auprès de SuisseEnergie avec les mentions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Nom de la commune et canton Personne de contact Date prévue de la manifestation 	Au plus tard le 15.3.2019	Joëlle Fahrni joelle.fahrni@bfe.admin.ch
Validation d'inscription par SuisseEnergie	Au plus tard le 31.3.2019	Communes inscrites dans les délais
Invitation des citoyens propriétaires au moyen d'un flyer	Au plus tard le 30.6.2019	Citoyens propriétaires de la commune
Date de la manifestation (séance d'information)		---
Envoi du document « Fiche-Rapport » complété (annexe 1)	Au plus tard 60 jours après la séance d'information	Joëlle Fahrni joelle.fahrni@bfe.admin.ch
Envoi du document « Résumé des offres reçues des installateurs PV » complété (annexe 2)	Au plus tard le 30.11.2019	Joëlle Fahrni joelle.fahrni@bfe.admin.ch
Envoi du « Formulaire de paiement » (annexe 3) et d'un rapport financier (bilan des coûts effectifs)	Au plus tard le 30.11.2019	Selon instructions sur le formulaire

Annexe 1 – Fiche-rapport

Nom de la commune	
Canton	
Personne de contact auprès de la commune	
Bureau indépendant mandaté	
Personne de contact auprès du bureau indépendant mandaté	
Date de la manifestation	
Copie du flyer d'invitation	En annexe à la présente fiche
Nombre de personnes présentes lors de la séance d'information	
Nombre de personnes ayant annoncé leur intérêt pour la suite	
Montant de la contribution d'engagement demandé aux citoyens intéressés	

Lieu, date :

Signature :

Annexe 2 – Résumé des offres reçues des installateurs PV :

Nom de la commune	
Canton	
Personne de contact	
Installateurs choisis pour l'appel d'offres (nom de l'installateur, NPA et localité) :	
Installateur 1	
Installateur 2	
Installateur 3	
Installateur 4	
Installateur 5	
Pour chaque bâtiment et pour chaque offre : <ul style="list-style-type: none"> Type d'installation PV (ajouté/intégré) Puissance de l'installation Prix offert 	Dans un tableau Excel en annexe de la présente fiche (cf. exemple ci-dessous)

	Installateur 1			Installateur 2		
	Type [ajouté/intégré]	Puissance [Wp]	Prix offert [CHF TTC]	Type [ajouté/intégré]	Puissance [Wp]	Prix offert [CHF TTC]
Bâtiment 1						
Bâtiment 2						
Bâtiment 3						
Bâtiment 4						
Bâtiment 5						
Bâtiment 6						
Bâtiment 7						
Bâtiment 8						
Bâtiment 9						
Bâtiment 10						
Total	-			-		

Lieu, date :

Signature :

Page 8

Annexe 3 – Formulaire de paiement

Cf. formulaire PDF joint